

Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 31 (1946)

Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen

Organe de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.— ;
abonnements facultatifs en sus Fr. 1.50. Abonnements privés Fr. 2.50

Administration et Rédaction :

Tél. 2.73.81

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel, St-Gall.

Impression :

Tél. 2.88.90

A. Bovard-Giddey (M. Girod, successeur), Lausanne.



Interlaken et la Jungfrau

UNION SUISSE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL
(Système Raiffeisen)

43^{me} assemblée ordinaire des délégués

le lundi 20 mai 1946, à 9 h. 30 du matin, au Kursaal, à Interlaken

ORDRE DU JOUR :

- Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr. G. Eugster, conseiller national.
- Election du Bureau de l'assemblée.
- Présentation des comptes et bilan de 1945* et rapport sur l'activité de la Caisse centrale. Rapporteur : Directeur J. Stadelmann.
- Rapport sur la situation des Caisses affiliées*. Rapporteur : Directeur J. Heuberger.
- Rapport du Conseil de surveillance*. Rapporteur : A. Muller, conseiller national, président.
- Approbation du bilan au 31 décembre 1945 et de la répartition du bénéfice.
- Conférence de M. le Prof. Dr. F.-T. Wahlen, conseiller aux Etats* : « *Problèmes alimentaires de l'après-guerre* ».
- Discussion générale.

St-Gall, le 18 avril 1946.

Le Conseil d'administration.

Le congrès de 1946 à Interlaken

En venant cette année délibérer des affaires de l'Union au cœur de nos magnifiques Alpes les délégués auront l'occasion de connaître une nouvelle contrée de notre belle Patrie et de témoigner à nouveau leur sympathie et leurs encouragements aux florissantes Caisse Raiffeisen du canton de Berne.

Avec ses nombreux hôtels enfin libérés de l'« occupation » par l'Etat-major de l'Armée, desservi par d'excellentes voies de communication, Interlaken devient le « salon de réception » de l'Oberland choisi avec préférence comme lieu de congrès et de conférences par les diverses organisations économiques du pays. Interlaken, qui avait déjà accueilli en 1931 avec une chaleureuse sympathie les raiffeisenistes suisses — nombre d'entre eux se souviennent encore de ces mémorables journées — les recevra certainement cette fois-ci avec non moins d'empressement.

Le mouvement raiffeiseniste dans l'Oberland bernois est parti en 1924 d'Unterseen, petite commune que l'Aar seule sépare d'Interlaken. La population montagnarde de l'Oberland, qui vit principalement de l'élevage du bétail, a toujours dû lutter âprement pour son existence. Elle sait qu'elle ne peut se maintenir que par une coopération constante. Aussi a-t-elle le sens de la solidarité. Elle a conscience que pour ne pas être vain l'effort en toute chose doit être non seulement individuel mais encore collectif. Aussi ne tarda-t-elle pas à comprendre la nécessité d'étendre également sur le plan financier ses organisations d'auto-défense et d'entr'aide. Les idées de Raiffeisen, qui réclament la solidarité et l'amour chrétien du prochain, répondent aux aspirations naturelles du montagnard bernois.

Le canton de Berne figure avec 97 Caisses au second rang des cantons suisses.

L'Oberland-bernois en compte aujourd'hui

46 avec 4000 sociétaires et 15.000 épargnans ; la somme de leur bilan ascende à 28,5 millions de francs.

Le riche plateau bernois : l'Emmenthal, le Seeland et le Mittelland, avec son réseau de vieilles caisses d'épargne, ne compte encore que 2 Caisses Raiffeisen. C'est un terrain qui est à défricher encore. Dans le **Jura-bernois**, par contre, les Caisses sont très répandues et chaque commune aura bientôt sa propre institution d'épargne et de crédit. La première Caisse y avait été fondée en 1910, à Bure, mais ce fut principalement M. l'abbé Montavon, alors à Boécourt, qui lança le mouvement actuel. Avec l'appui de l'Union suisse les Caisses se multiplient dès 1923. Le Jura-bernois compte actuellement 59 Caisses avec 3100 membres et 8900 déposants d'épargne ; leur bilan global atteint 14 millions de francs.

Les Caisses de l'Oberland et du Jura sont groupées en deux Fédérations très actives.

Berne a ainsi repris avec un heureux succès l'initiative du conseiller d'Etat Edmond de Steiger qui, vers 1880 déjà, avait tenté d'introduire les Caisses Raiffeisen dans son canton et avait été ainsi le premier précurseur du raiffeisenisme en Suisse.

Le Congrès de 1946 se déroulera de nouveau selon le programme général habituel. Le dimanche 19 mai à 17 heures se tiendra la quatrième assemblée générale de la Coopérative de cautionnement. Selon la tradition, une soirée officielle de réception aura lieu le soir au Kursaal avec le gracieux concours de plusieurs sociétés locales. Cette soirée permettra aux délégués de fraterniser dans la réconfortante ambiance d'une union confédérale et patriotique de cette réunion traditionnelle. L'assemblée générale des délégués se déroulera le lundi 20 mai à 9 h. 30 également au Kursaal. Après le discours inaugural du président et la constitution du Bureau de l'assemblée aura lieu la présentation des rapports des directeurs de l'Union. Ces rapports exposent la situation actuelle de la Caisse centrale et du mouvement et touchant les problèmes de l'évolution économique d'après-guerre seront d'un intérêt tout particulier. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice. Finalement les délégués auront le plaisir d'entendre le Dr Wahlen, l'homme dont le nom incarne l'effort de production de guerre, qui traitera un sujet de haute actualité.

Après le dîner, une excursion sur le lac de Thoune mettra le point final au Congrès.

Le programme général est donc bien revêtu et sa régie en sera assurée comme d'ordinaire avec soin par le Bureau central.

Puissent les débats d'Interlaken se

dérouler de nouveau dans le bon esprit Raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les différents membres de notre grande famille suisse. Puisse aussi le Congrès d'Interlaken être aussi digne et imposant que ceux des dernières an-

nées, de façon à donner une impulsion nouvelle au mouvement raiffeiseniste dans l'Oberland et dans tout le canton de Berne.

C'est dans cet esprit que nous donnons rendez-vous aux délégués à Interlaken, les 19 et 20 mai prochain.

L'Oberland bernois et Interlaken

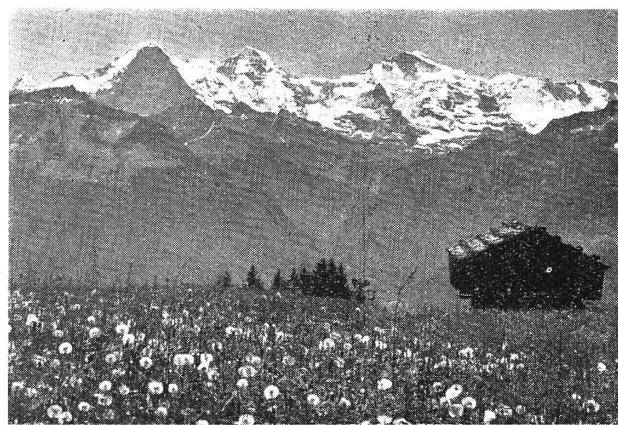
Nombreux sont les poètes qui ont chanté les beautés naturelles de l'Oberland, le charme de ses vieilles traditions ainsi que la grandeur d'âme de sa population.

Voici ce qu'en dit avec beaucoup d'enthousiasme M. Daniel Baud-Bovy :

« Oui, voilà notre Oberland ! » disait le guide Mani, un matin d'automne, sur

sante que celle du Staubach ? Et à quels escaliers comparer ces gradins de lumière et d'écume que forment le Giessbach ou le Reichenbach ?

Deux réservoirs principaux recueillent ces eaux « sauvages », le lac de Brienz, opaque et vert et le lac de Thoune, d'un profond bleu transparent. Par les beaux jours on voit à sa surface des méandres laiteux : « Ce sont les pas de Saint



Eiger, Mönch et Jungfrau

le sommet du Blumlisalp, en montrant le pays qui se déroulait et se plissait autour de nous. Le même sentiment de fierté qu'il mettait à prononcer ces mots, tous les montagnards bernois l'ont dans le cœur. C'est que la plupart d'entre eux ont appris à l'école l'histoire de leur rude patrie. C'est non seulement qu'ils l'aiment, mais qu'ils la savent digne d'un grand amour. L'Oberland ne compte-t-il pas 88 communes ? N'envoie-t-il pas au Grand Conseil 40 députés ? Chacun des districts qui le composent — Oberhasli, Frutigen, Interlaken, Thoune, Haut et Bas Simmental — ne possède-t-il pas un hôpital particulier ? « N'est-ce pas sur les bords du lac de Thoune que l'on voit les plus riches prairies ? Et quelle contrée pourrait s'enorgueillir de chutes d'eau aussi belles et aussi variées ? Près de la Lenk, les Siebenbrunnen semblent un écheveau de lin suspendu au rocher ; à la Handeck, l'Aar s'effondre d'un seul coup, comme engloutie dans la montagne, — et plus loin, dans les gorges de Meiringen, elle compose un paysage d'ancienne tapisserie, à la fois héroïque et légendaire. Y a-t-il parabole plus gracieuse, plus puissante et plus éblouissante que celle du Staubach ? Et à quels escaliers comparer ces gradins de lumière et d'écume que forment le Giessbach ou le Reichenbach ?

Béat », vous répondent encore les riverains, si vous leur en demandez la cause.

Compagnon ou disciple de Colomban et de Gall, Béat, dit-on, évangélisa ces contrées. On ne sait presque rien de leur passé. Une tradition, toujours vivace, veut qu'un peuple scandinave les ait envahies, entre le IV^e et VI^e siècle, et se soit fixé dans le Hasli.

Après avoir fait partie du deuxième royaume de Bourgogne, l'Oberland fut réuni à l'Empire et confié à la surveillance des ducs de Zähringen. Mais les seigneurs de Strättligen, de Weissenbourg, de Brienz, d'Oberhofen, qui y exerçaient l'autorité étaient sous la suzeraineté immédiate de l'Empereur.

Cependant, Berne, fondée en 1191, augmentait toujours sa puissance et bientôt ce fut aux dépens des nobles oberlandais. En 1334, elle acquiert le Hasli ; en 1384, Thoune, en 1391, Le Haut-Simmental ; en 1400, le pays de Frutigen. La Réforme permet à Berne de s'emparer encore des couvents et de leurs biens. La faillite du dernier comte de Gruyère lui apporte en 1555 Gesseney, Gsteig et Lauenen. Un siècle plus tard elle s'annexe les terres d'Oberhaufen.

Les bourgs qu'elle choisit sont résidence de ses baillis, Meiringen, Frutigen, Vimis, Flankenbourg, Gessenay, Thoune et Uterseen (remplacé par Interlaken) sont aujourd'hui encore les chefs-lieux des 7 districts de l'Oberland.

L'étranger qui parcourt rapidement l'Oberland ne peut en conserver qu'une image souvent saisissante, mais sommaire et incomplète. Il faut s'être mêlé, des années durant, à la vie d'un de ces villages, avoir couru les fêtes de chant, les fêtes de lutte et, dans les foires, le jour du « marché aux filles », avoir senti ployer sous ses pieds, au rythme de lourds danseurs, les planchers des auberges, il faut avoir assisté au départ des troupeaux pour la montagne, à une assemblée communale, à une adjudication de bois, pris part à un culte en plein air, comme il s'en fait dans le Gasterthal, à un enterrement dans le cimetière qui domine la ville, il faut avoir éprouvé ainsi quelques-unes des passions, des émotions collectives qui animent son peuple, pour comprendre tout l'attrait, mystérieux et puissant, de ce Haut-Pays.

Malgré les chemins de fer, malgré l'électricité, malgré les autobus qui ont remplacé les vieilles postes peintes en jaune, malgré la disparition croissante des beaux costumes régionaux, la nature est là, qui commande et oblige l'homme à se conformer. Façonné par elle, il lui ressemble. On ne le pénètre pas aisément. Comme les alpages solitaires où paît son troupeau, il est rude et ferme. Pourtant nul plus que lui n'a le sens de la solidarité. Seul, que pourrait-il ? C'est par une coopération constante qu'il s'est maintenu, qu'il a prospéré dans une région si souvent inhumaine. Résistance aux ravages des torrents ou de l'avalanche, abattage des arbres, établissement des couloirs à bois, construction, entretien des chemins, des ponts — partout, pour ne pas demeurer vaincu l'effort doit être collectif. Où un arbre est emporté, une forêt résiste. Ces montagnards s'étayent entre eux comme les sapins de leurs forêts. Et s'ils s'exercent à développer leurs forces, c'est pour les mettre au service d'autrui. La lutte si digne, si loyale, est toujours un sport national. Dans le jet de pierres qui consiste à lancer le plus loin possible la pierre la plus lourde, ils voient un souvenir de la bataille de Morgarten «Frisch, fromm, fröhlich, frei» — brave, pieux, joyeux et libre — c'est la devise de ces lutteurs. Mais leur joie est peu apparente ; elle ne s'épanouit guère qu'aux approches des cimes, dans cet

air si léger que respirer seulement est un délice. Alors elle se révèle dans un chant étrange, qui ne peut être entendu que là, et qui est une marque de l'espace : le *jodle*. Le jodle, c'est l'expression musical de la montagne, il en a les lignes ascendantes, il monte et aspire à monter encore. Il ressemble au chant de l'alouette, plus pur à mesure qu'il s'élève. C'est un cri d'admiration que module la splendeur du spectacle. Alors il touche le cœur jusqu'au fond. »

Ces belles lignes de M. Baud-Bovy ne nous livrent-elles pas l'âme de l'Oberland et de sa valeureuse population ?

Station climatérique célèbre, *Interlaken* (inter-lacus=entre deux lacs) est située dans une plaine verdoyante, entourée

de tous côtés par les hautes Alpes. Au nord elle s'appuie à la chaîne mamelonnée du Béatenberg et aux rochers abruptes du Harder ; au sud, elle regarde le massif imposant de la Jungfrau qui se dresse vers le ciel comme une architecture aérienne ; à l'est et à l'ouest, les lacs de Brienz et de Thoune la baignent de leurs ondes bleues.

Le développement d'Interlaken date de la fondation du couvent des Augustins. Les moines de l'Hermitage de Matten-Interlaken défrichèrent le sol, établirent des voies de communication et instituèrent le commerce.

Avec l'aide de Berne, l'Ermitage se développa de plus en plus. Une population active et intelligente se livrait à la culture du sol, à la pêche, à l'apiculture.



Sur les bords du lac de Thoune

jusqu'à ce que la sculpture sur bois devint l'industrie principale. La sculpture fine fut introduite par Joh. Ebner, de St-Blaise que le bailli Steiger appela à Interlaken en 1793 pour perfectionner les industries à domicile qui prirent alors un grand développement.

De bonne heure déjà, les visiteurs qui vinrent admirer les beautés de la nature furent nombreux. Les annales hôtelières sont riches en noms illustres : Goethe, Lord Byron, C.M. Weber, Richard Wagner y cherchèrent l'inspiration pour leurs œuvres.

Interlaken devint de plus en plus une station touristique réputée. Les chemins

de fer et les bateaux créèrent un nouvel esprit. En 1935 un premier bateau à vapeur navigua sur le lac de Thoune et en 1939 sur le lac de Brienz. Vers 1850 les chemins de fer commencèrent leur invasion triomphante, dans la plaine et dans la montagne, vers les sommets les plus fiers et les plus sauvages : Murren, Venneralp, Rothorn, Niesen, Schinige Platte, Jungfrau.

Avec ses nombreux et grands hôtels, Interlaken est devenue aujourd'hui une station de premier ordre qui est volontiers choisie non seulement comme lieu de villégiature, mais aussi comme lieu de conférence et de congrès.

Le conseiller d'Etat bernois de Steiger premier protagoniste du raiffeisenisme en Suisse

Le congrès Raiffeisen se tenant cette année dans le canton de Berne, il n'est pas sans intérêt de rappeler que la fondation de la première Caisse Raiffeisen suisse est étroitement liée au nom et à l'activité du conseiller national et conseiller d'Etat bernois Edmond de Steiger.

Sous les auspices du Gouvernement cantonal, cet éminent magistrat entreprit, en 1885, un voyage à Neuwied pour y rencontrer Raiffeisen et y étudier avec lui le fonctionnement de ses Caisse de crédit mutuel dont la renommée commençait à se répandre. La chose enthousiasma de Steiger et de son côté

F.-G. Raiffeisen l'encouragea vivement à faire bénéficier également le peuple suisse de ces institutions d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique. Dans une de ses publications, de Steiger relate spécialement la réponse que lui fit Raiffeisen à la question de savoir si la fondation des Caisses de crédit mutuel était désirable en Suisse :

« Je connais suffisamment votre pays que j'ai visité souvent, et j'ai la conviction qu'aucun pays ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des Caisses d'épargne et de crédit mutuel, car vous avez, en général, une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles institutions une assise solide. Si les calamités publiques qui ont provoqué chez nous la fondation de ces Caisses, en particulier l'usure et le commerce des Juifs, ne sont pas encore aussi répandues chez vous, le groupement des paysans en associations de ce genre ne pourrait avoir que d'heureuses conséquences ; cela développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des intérêts communs, la puissance de l'effort personnel et de l'entraide, l'esprit d'épargne et d'assiduité au travail et beaucoup de petits paysans endettés seraient préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Cela dépend uniquement de la question de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du prochain pour se vouer à cette tâche sans aucune perspective de profit ou de reconnaissance et malgré les difficultés, les obstacles et toutes sortes de méfiance. »

Rentré chez lui, le conseiller d'Etat de Steiger chercha à mettre en pratique les enseignements puisés à la source même et s'efforça de fonder des Caisses. A son instigation et sous son influence, le Gouvernement bernois a même prévu des primes pour encourager la fondation de Caisses Raiffeisen. De Steiger donna plusieurs conférences sur la question et rédigea une brochure dans laquelle il attirait tout particulièrement l'attention des hommes de cœur et de dévouement à la chose publique sur la grande idée de Raiffeisen. Grâce à son initiative, deux Caisses se constituèrent en 1887, à Schosshalde et à Zimmerwald. Ce début n'eut malheureusement pas de suite ; la Caisse de Schosshalde se transforma plus tard en une société d'agriculture, quant à celle de Zimmerwald, elle existe encore aujourd'hui, mais elle a pris une forme quelque peu différente. Pour pouvoir se maintenir et se développer, le mouvement naissant manquait d'une organisation autonome avec Caisse centrale pour la compensation des capitaux et avec un office de révision. Malgré l'insuccès de ses efforts, l'éminent magistrat bernois resta toujours fidèle à l'idée de Raiffeisen et lorsque, au tournant du siècle, le mouvement Raiffeisen prit définitivement pied en Suisse par la fondation de la Caisse de Bichelsee et la constitution de l'Union suisse, de Steiger répondit

avec empressement aux invitations du curé Traber et participa aux assemblées générales de l'Union en 1903 à Baden, et de 1904 à Zurich où il prit également la parole pour faire ressortir avec beaucoup de chaleur le rôle bienfaisant que pourraient remplir les Caisses Raiffeisen non seulement en offrant des avantages matériels, mais surtout en contribuant à améliorer les conditions de vie morale du peuple. De Steiger mourut en 1908. Quelle joie serait la sienne aujourd'hui, s'il pouvait contempler l'épanouissement de l'idée qu'il a si généreusement propagée à l'époque dans cet Oberland bernois où il fonctionna comme pasteur durant de longues années avant son élection au Conseil exécutif.

Comment corriger le désordre

(Fin)

Tout chrétien, aujourd'hui plus que jamais, doit être un homme d'action. Nous vivons des heures décisives au cours desquelles se joue, pour des dizaines d'années, le sort de notre civilisation chrétienne. Qui laisserait, de gaîté de cœur, se détruire l'œuvre spirituelle et morale de vingt siècles ? Personne n'a le droit de rester dans sa tour d'ivoire. Il faut agir et chacun doit le faire avec d'autant plus de vigueur qu'il faut guérir les hommes d'une sorte d'inaptitude à penser chrétinement. Coûte qu'il coûte, il faut donc arriver à mettre dans l'esprit des membres de notre association une lumière suffisante pour qu'ils voient clair dans les questions sociales les plus courantes et qu'ils soient capables de penser en chrétien.

Il faut bien l'avouer, il y a parfois dans nos œuvres économiques et sociales un vice de forme et une grosse lacune. On s'y est préoccupé de la culture du nombre mais on n'y a pas assez employé, peut-être, le procédé conseillé par le Christ : la formation d'un groupement de collaborateurs, fervents entraîneurs, qui facilite et multiplie la puissance d'action du chef en marquant de leur forte empreinte la masse des braves gens, masse très souvent moutonnière, incapable d'initiatives et impuissante par elle-même à faire triompher une idée.

Ce n'est pas facile cependant d'avoir entendu proclamer maintes fois la théorie évangélique du fervent et la loi éminemment puissante du travail en profondeur. Ce ferment du Christ, les socialistes eux-mêmes en ont soupçonné et envié l'action, et l'un d'eux, Hubert Lagard, écrivait : « Il y a dans le clan chrétien une *fermentation* que ne connaît pas le socialisme. » Plaît à Dieu

que cette « fermentation » existe dans nos mutualités et qu'on sache s'en servir intelligemment. Car ce sont les cadres qui remportent les victoires...

« La guerre, disait le maréchal Joffre, à l'académie française, si on veut l'expliquer d'un mot, a été une guerre d'état-major, gardant parmi les masses le clarté et le sang-froid. » Aussi bien ne répétera-t-on jamais assez cette vérité expérimentale : *Les œuvres économiques et sociales, comme nos mutualités, vaudront toujours exactement ce que valent leurs élites.* Et donc, pour donner à nos institutions ce maximum de rendement, il y a deux règles qui s'impose : 1) cultiver l'élite en même temps que la masse ; 2) ne pas les séparer, coûte que coûte.

Comme l'élite n'apparaîtra pas tout à coup avec une étoile au front, la préoccupation capitale d'un fondateur de caisses ou d'un directeur d'œuvres avisé doit être de chercher dans la masse à discerner cette élite, de la faire émerger dans une atmosphère de sympathie sans avoir l'air de s'imposer, et enfin de lui procurer les moyens d'une culture plus intensive.

Ces moyens se réduisent à trois principaux :

1^o Il faut développer chez l'élite l'esprit Raiffeisen et le sens chrétien. Il faut à cette élite une nourriture intellectuelle plus solide que des conférences, causeries, etc. Il lui faut plus encore que la lecture régulière de notre « *Messager* ». Il faut l'encourager à s'élever jusqu'à *la lecture méditée de la vie de Raiffeisen et de Traber* et des ouvrages traitant avec une maîtrise incomparable les moyens de rendre service au peuple. Car, c'est une de nos misères en matière d'action chrétienne de rencontrer beaucoup d'hommes intelligents et qui se croient une étoffe de chef, n'ayant jamais lu entièrement l'Évangile, ni aucune de ces trois profondes, très sages et très modernes directives des Encycliques. Cela fait rire même les communistes qui n'en dédaignent pas leurs commentaires. « Ce ne sont pas les Encycliques que nous vous reprochons, disait un jour l'un d'eux, M. Rappoport, c'est le mépris dans lequel vous les tenez. » Comment être les pionniers de l'idée chrétienne, si on en ignore les fondements ?

2^o Il faut décider l'élite à marcher à la conquête de la masse en ne perdant jamais de vue que les principes chrétiens ne forment pas seulement un léger vernis qui craquerait au moindre obstacle. « Toute la trame de l'activité humaine doit en être pénétrée. »

Enfin, avant de finir cette mise au point, il y a encore un danger à signaler à propos de l'élite, celui qui consisterait à garder le ferment soigneusement clos dans l'armoire murée d'un christianisme individuel. L'élite ne doit pas être une caste fermée qui s'isole d'une sorte de mandarinat qui trône à part. Elle doit être une âme ouverte qui se répand et comme un fleuve d'apostolat qui féconde toutes les plantes de la plaine sur son passage.

Pour tous ceux qui veulent vraiment faire régner et étendre les bienfaits sociaux et moraux de nos institutions, le temps doit être passé de ces petits groupes qui, sous prétexte de petites méthodes spéciales ou de différences de classes, etc., entretiennent « le culte du moi », comme dit Barrès, dans la cellule de leur amitié fermée, et prennent vis-à-vis des autres des allures protectrices et dédaigneuses de « dilettanti ».

Si on tient l'élite à part, comment donc fera-t-elle ruisseler l'esprit chrétien dans la masse ? Dès lors la vraie formule ne vous semble-t-elle pas celle-ci : *travailler la quantité par la qualité*. Que les membres aisés de nos associations donnent donc toute leur estime, une part de leur loisir et beaucoup de leur cœur. Que les associés plus modestes aillent se serrer autour des premiers avec un peu de discipline, une bonne dose de dévouement et beaucoup de charité dans le cœur. C'est ainsi que tous unis nous arriverons à faire le plus de bien possible au plus grand nombre possible.

Le temps presse de se mettre à cette conquête. Beaucoup de ceux qui cherchent à observer se demandent avec grande angoisse si tant d'activités matérielles intenses ne vont pas étouffer, en nos contemporains, la personnalité pensante et la personnalité morale ; — si les contestables nécessités de la production et du rendement ne vont pas tuer les impérieuses nécessités de notre fin ultime ; — et si, pour résumer d'une autre manière, la majorité de demain ne sera pas le « prolétaire » fruit du laïcisme libre penseur, au lieu et place de « civilisé » qui pensait et agissait en chrétien. Pour dissiper ces craintes, il n'y a qu'une solution, non pas une solution de régimes ou de réformes économiques, mais la solution chrétienne. Les barbares crient et s'agitent autour de nous. Notre voix doit être plus forte que la leur et notre activité plus ardente. Aux doctrines de force, d'égoïsme et de jouissance qu'on cherche de toute part à imposer, nous opposerons, dans la réalité de notre action quotidienne

l'amour que le Christ nous a demandé d'avoir les uns pour les autres. Cet amour montre à ceux qui nous entourent qu'il est possible d'établir entre les hommes et les groupes d'hommes des rapports basés sur la justice et sur la charité.

V. RAEMY.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêt

Le marché de l'argent n'a pas enregistré de sensibles modifications ces derniers mois. L'importante liquidité trouve son expression dans les avoirs à vue à la Banque nationale qui oscillent autour de 1300 millions de francs. La réserve monétaire accuse une augmentation constante et se chiffre par 4766 millions, alors que les billets en circulation de Fr. 3600 millions accusent, par rapport au 31 décembre 1945, une diminution de 200 millions de francs. Les crédits nécessités par l'activité de construction et le financement de nos importations n'affectent jusqu'ici pas trop sensiblement le marché de l'argent. C'est ainsi que les récents emprunts publics s'émettent à des conditions légèrement plus favorables et que, sur la base de la cote en bourse, le rendement moyen des fonds publics a baissé au cours de ces dernières semaines de 0.25 % pour se fixer à 3.05 %. Cette évolution a permis à la Confédération de mettre en souscription le récent emprunt public de 650 millions à 20 ans au bas taux de 3 1/4 %. Et cet emprunt a été néanmoins largement couvert. Dans le secteur privé les taux sont restés stables au niveau bas qui a caractérisé l'époque de la seconde guerre mondiale. Le taux moyen des obligations de caisse est de 2.91 % chez les grandes banques et de 2.93 % chez les banques cantonales. L'épargne a bénéficié d'un taux moyen de 2.48 %. Pour les hypothèques premier rang, le taux de 3 1/4 % reste en vigueur ; il est absolument supportable ; il serait désirable qu'il se maintienne à ce niveau, car une baisse plus accentuée aurait pour conséquence pénible de réduire encore le minime taux dont jouit l'épargne.

Les Caisse Raiffeisen continueront à appliquer normalement l'échelle de taux préconisée dans nos précédentes chroniques, soit : *créanciers*

Obligations à 5 ans au moins : 3 %.
Caisse d'épargne : 2 1/2 %.
Compte-courant : 1—1 1/2 %.

débiteurs

Hypothèques 1er rang : 3 1/4 %.

Hypothèques 2me rang et nantissements : 4—4 1/4 %.

Cautionnement : 4—4 1/2 %.

Malgré la pléthore actuelle d'argent, il faut rester objectif dans la distribution du crédit. La saine politique de placement pratiquée jusqu'ici avec succès par les Caisse Raiffeisen ne devra pas être abandonnée. Il convient en particulier de ne pas surestimer la valeur vénale des terres et des immeubles et tenir compte ici que malgré les conjonctures favorables de l'heure présente, la situation peut se renverser un jour. On apportera une attention toujours soutenue à l'amortissement systématique des dettes, qui est dans l'intérêt bien entendu des débiteurs. Aujourd'hui comme hier, celui qui paie ses dettes s'enrichit.

Au surplus, les Caisse Raiffeisen s'efforceront de maintenir une marge suffisante entre les taux débiteurs et créanciers afin de réaliser le bénéfice correspondant aux exigences du bilan. Un bon bénéfice est plus que jamais de rigueur, les impôts et contributions ordinaires et extraordinaires, charges sociales, etc., tendant plutôt à augmenter qu'à diminuer.

Les taux de laveur

Le taux des comptes débiteurs est déterminé dans la règle par la nature de la garantie fournie.

Il est ainsi communément admis que le taux le plus bas soit appliqué aux prêts hypothécaires premier rang. On considère comme hypothèque de premier rang les prêts fermes garantis par une hypothèque qui ne dépasse pas les 2/3 de la valeur vénale, lorsqu'il s'agit d'immeubles affectés à une exploitation rurale (donc bâtiments et terres) et de 50 % pour les bâtiments seuls.

Pour les créances hypothécaires de rang postérieur avec garantie complémentaire par cautionnement ou nantissement, le taux est de 1/4 à 1/2 % supérieur à celui des premiers rangs.

Le taux des avances contre nantissement correspond, généralement, à celui des hypothèques de rang postérieur. Entrent en considération comme nantissement les papiers-valeurs de premier choix, les obligations, carnets d'épargne et polices d'assurance-vie.

Les comptes garantis uniquement par cautionnement sont ceux où le taux est le plus haut, en général d'un quart pour cent supérieur aux hypothèques de rang postérieur ou aux nantissements. Ceci

se justifie par le fait qu'il n'y a pas ici de garantie réelle proprement dite et que les risques sont plus élevés.

Pour les crédits en compte courant, on applique généralement les mêmes taux que pour les prêts à terme avec, en plus, la commission usuelle de 1 à 2 %.

Outre cela, il est d'usage de faire bénéficier les prêts aux communes et paroisses d'un taux de faveur, ceci en considération des garanties particulières de sécurité qu'offrent ces corporations de droit public, en vertu de leur privilège de pouvoir percevoir des impôts pour couvrir leurs dépenses et de la responsabilité que le canton assume pour leurs engagements.

On appliquait autrefois à ces corporations de droit public le taux des hypothèques premier rang, ce qui est équitable. La pléthore actuelle de capitaux a animé la concurrence entre les différents établissements de banque, fondations, sociétés d'assurance, etc., qui se livrent à une lutte acharnée pour placer à un intérêt rémunérateur leurs grosses disponibilités. Profitant de ces circonstances et faisant état de la cote en bourse des titres d'emprunts, les communes et corporations de droit public similaires prétendaient avoir droit pour leurs emprunts à un taux inférieur à celui des hypothèques premier rang, ce qui leur fut concédé.

Faisant état de leur caractère d'utilité publique, les syndicats d'améliorations foncières revendiquèrent à leur tour un privilège analogue. En dépit des facilités de crédit dont ils ont toujours bénéficié et des subventions considérables qu'ils touchent de l'Etat, ces syndicats revendiquèrent aussi des taux spéciaux. Cela pouvait certes se justifier pendant la guerre en considération de l'urgence nécessité d'augmenter les surfaces cultivables de notre sol pour pourvoir à l'alimentation du pays. Les établissements financiers, sous la pression des pouvoirs publics, firent là également d'importantes concessions.

Cette politique opportuniste de taux a ouvert un cercle vicieux. En effet, tout comme la pierre jetée dans l'eau trace à la surface des cercles toujours plus étendus, cette pratique tend, elle aussi, à s'étendre. Elle fait école. Diverses simples associations locales, telles que les syndicats agricoles, sociétés de laiterie, battoirs, moulins agricoles, sociétés viniennes, etc., commencent à considérer qu'elles devraient également bénéficier de taux spéciaux.

La mentalité qui se forme ainsi risque d'avoir des conséquences graves ; on ressent maintenant déjà les inconveniens et on les ressentira davantage encore lorsque les besoins de crédits privés se feront plus importants.

Une banque ou Caisse de crédit mutual n'est pas une institution de bienfaisance. Elle ne peut pas réduire à l'infini la marge entre les taux créanciers et débiteurs. Elle doit réaliser le bénéfice indispensable pour couvrir les frais d'administration, pour faire face aux charges fiscales et sociales toujours plus considérables et pour constituer la réserve pour les risques que lui impose la loi sur les banques. Ce bénéfice, elle doit l'obtenir par une politique de taux inspirée par la justice et l'équité. Elle bonifiera un taux normal à ses déposants comme prime à l'épargne et à la prévoyance. Elle fixera également ses taux débiteurs dans un esprit de justice en veillant à l'égalité de traitement en ne favorisant pas certains clients au détriment des autres. Les taux exagérément bas concédés à certains gros débiteurs privilégiés maintiennent forcément élevés les taux que doivent payer les autres débiteurs (prêts sur hypothèque second rang, cautionnement, engagement de bétail, etc.). Or on a affaire ici à des débiteurs de conditions modestes, se trouvant souvent même dans une situation obérée, donc à des gens qui sont tout aussi dignes de sollicitude que les communes, syndicats, etc., qui ont toutes les facilités de crédit.

Cette question des priviléges excessifs concédés à certains débiteurs au détriment des autres, mérite de retenir l'attention, car il convient aujourd'hui plus que jamais d'appliquer une politique de crédit et de taux qui soit équitable et qui tienne particulièrement compte des besoins sociaux de l'heure. pp.

prêter une oreille attentive à l'idée de la coopération en matières financières, économiques et sociales, préconisée par les pionniers Raiffeisenistes en terre romande. Le dimanche 14 avril, deux de leurs communes étaient en fête : **Albeuve** célébrait le 40me anniversaire de la fondation de sa Caisse Raiffeisen, tandis que **Grandvillard** marquait le quart de siècle d'existence de la sienne. Dans les deux localités, la célébration du Jubilé avait pour but de jeter un regard sur le chemin parcouru, d'examiner la situation présente pour faire de cette courte pause le point de départ d'un nouveau et plus vigoureux bond en avant vers la réalisation plus parfaite des idéaux raiffeisenistes et des tâches sociales par la solidarité bien comprise dans la communauté villageoise.

* * *

A **Grandvillard**, les sociétaires se présentaient à 15 h. précises dans la grande salle de l'Hôtel du Vanil Noir. Les dames et demoiselles du Chœur mixte qui va rehausser la manifestation, jettent de gaies couleurs dans l'assistance.

Bien organisée dans ses moindres détails, la séance administrative se déroule rapidement sous l'adroite direction de M. Henri Raboud, président, qui présente un rapport d'activité très fouillé. Les comptes et bilan mis en lumière par le zélé argentier, M. le curé Robatet, sont approuvés après rapport et sur proposition de M. Boniface Tena, président du Conseil de surveillance.

Mais déjà retentit « L'Alpée » et le Chœur mixte bien en forme fera couler des flots d'harmonie, contribuant à donner à la partie commémorative l'air de fête qui convient. Qu'il en soit vivement félicité et tout spécialement son talentueux directeur.

La mission de présenter le rapport jubilaire appartenait à M. l'abbé Robatet, révéré curé de la paroisse. Il le fit avec la précision et l'art d'intéresser que seul possède celui qui, depuis de très longues années, a vécu la vie de caissier et connu les satisfactions procurées par les bienfaits réalisés comme les difficultés qu'il a fallu surmonter. Le 25me bilan se chiffre par Fr. 221,600.— avec une réserve de Fr. 14,150.—. La statistique en mains des sociétaires illustre la marche des affaires avec des hauts et des bas traduisant les périodes heureuses ou pénibles de l'histoire du village. Une ovation méritée est faite aux membres fondateurs et spécialement au premier président, en activité pendant 16 ans M. François Currat, qui porte allègrement ses 80 ans, ainsi qu'aux deux présidents actuellement en charge, tous deux membres dirigeants dès le début.

L'Union centrale de St-Gall, par l'intermédiaire de son délégué, M. Géo Froidevaux, réviseur, apporte ses félicitations et ses voeux à la Caisse jubilaire et lui remet le traditionnel diplôme d'honneur. L'orateur se plaît à rappeler la mission de la Caisse Raiffeisen dans la construction de l'ordre social nouveau.

Rapidement les tables se garnissent et l'on goûte une simple mais fine collation arrosée du verre de l'amitié. Sans perdre de temps et dans la plus franche cordialité se font successivement entendre différentes personnalités de marque, M. Pilamet, député, traduit la reconnaissance de tous envers ceux qui furent et sont encore à la barre du gouvernail. Il demande la collaboration de chacun et lance un appel particulier aux jeunes forces du village pour la conquête de l'autonomie rurale par la coopération. M. le syndic Décrin met en évidence les services matériels et moraux rendus à la communauté par la Caisse, centre de la vie économique du village. Le vaillant président fondateur, M. François Currat, rappelle avec vigueur les souvenirs précis des débuts, les premiers pas hési-

Nouvelles des Caisse affiliées

DEUX JUBILES DANS LA VERTE GRUYERE

Cette vallée agreste si fidèle à ses traditions et qu'on appelle l'Inchiamont, en patois du pays, est barrée par la crête sur laquelle se campe majestueusement la mignonne ville de Gruyère, perle moyennageuse encastrée dans la verdure avec son donjon qui domine, telle une sentinelle vigilante. Le voyageur qui y pénètre s'extasie devant la beauté du paysage. Les coteaux abrupts et les cimes étincelantes le forcent à éléver constamment les regards vers le ciel. Il saisit le secret de l'amour que tout Gruyérien porte en son cœur pour la terre sacrée qui le fait vivre. Les « Liauba » traduisant le bonheur des armaillis se mêlent aux sonnailles des troupeaux et au murmure perpétuel de la libre et fougueuse Sarine.

On comprend dès lors que dans cette contrée dont les produits sont de réputation mondiale, les populations laborieuses tant éprouvées de l'esprit d'indépendance envers l'étranger, mais pratiquant la solidarité villageoise, aient été des premières à

tants, les efforts pour se cramponner à la vie. Ce vieillard viril au cœur toujours jeune est frénétiquement applaudi. Un autre vieillard, membre fondateur et dirigeant pendant 20 ans, M. Marc Borcard, fait encore entendre la voix d'un passé pénible, au temps où les fonds ne suffisaient pas et où « l'on trayait la vache jusqu'au sang, ne pouvant plus satisfaire le baquet ». La forte situation du bilan actuel est le fruit des efforts communs.

Il convenait de clôturer dignement la série des discours. Dans une péroration de haute inspiration morale et patriotique, le président du Conseil de surveillance, M. Tena s'acquitte de cette tâche délicate. Inspiré par l'ineffable poésie du pays, il tire les conclusions de la journée, trace la ligne de conduite, fait prendre des résolutions et, très finement lance une adresse de reconnaissance à l'Union centrale suisse. On applaudit à sa proposition d'envoyer un télégramme de sympathie avec des vœux de santé au vénéré abbé Favre, retraité, ancien curé de la paroisse et caissier fondateur.

Cette digne manifestation qui s'est déroulée dans un cadre vraiment populaire est de bon augure pour le développement de la Caisse durant ce prochain quart de siècle. Haut les cœurs et en avant...!

* * *

Au soir de la même journée, les Raiffeisenistes d'Albeuve marquaient d'un jalon les 40 ans d'activité de leur Caisse. Devant l'auditoire des grands jours réuni dans la vaste salle de l'Hôtel de l'Ange, M. l'abbé Deferrard, vicaire de Lessoc, ouvre la séance en lieu et place du président du Comité de direction, M. Oscar Beaud, retenu par la maladie. Il traduit les sentiments de tous les participants en faisant des vœux pour le prompt rétablissement du président et adresse ensuite les souhaits d'usage aux sociétaires et invités.

Les tractanda habituels sont liquidés avec diligence. Le rapport du Comité de direction, rédigé par son président est lu par le vice-président M. Ernest Castella. Il contient d'intéressantes données historiques et statistiques et exprime la foi d'un militant dans la force de l'aide mutuelle.

La caissière, Mlle Jeanne Gurtner, expose la situation du bilan, puis M. Pierre Beaud, président du Conseil de surveillance, fait adopter les comptes. Aux élections statutaires, deux méritants dirigeants se désistent pour raison d'âge, MM. Alexis Pithoud, syndic et Alois Beaud, remplacés par MM. Augustin Beaud et Albert Tena.

Sitôt après s'ouvre la partie commémorative conduite par M. l'abbé Déferrard.

On fait une ovation au vénéré doyen. Malgré les 87 ans qui ont courbé ses épaules, il a tenu à vivre la joie des Raiffeisenistes de sa paroisse. Les 40 ans d'histoire de la Caisse font partie intégrante de sa vie. C'est lui qui a fondé la Caisse d'Albeuve, reprenant actif et passif d'une ancienne Caisse d'épargne (système Durand) pour lui insuffler une nouvelle vigueur par l'esprit Raiffeisen. Il est bien le seul qui pouvait encore rappeler ces souvenirs lointains. Et il le fait avec la précision qui témoigne d'une mémoire lucide et d'un tempérament de pionnier de toute œuvre sociale susceptible d'améliorer le sort de ses bons paroissiens pour les attacher à la terre du pays. Il remémore spécialement l'époque tragique de 1919 pendant laquelle la commune d'Albeuve subit deux terribles fléaux, la sécheresse et la fièvre aphthée. La Caisse Raiffeisen avait alors été à la hauteur de sa tâche, aidant les agriculteurs si durement frappés à supporter l'épreuve et à « tenir » contre l'adversité. L'appui de l'Union centrale fut aussi précieux en l'occurrence et le vieux doyen se plaît à reconnaître les avantages éminents du service de

revision. « La main de fer gantée de velours de ces Messieurs de St-Gall, dit-il, trace le sillon duquel il ne faut jamais dévier. »

Poser ainsi fort adroïtement le principe de l'attachement indéfectible à l'Union, c'était faire attendre avec impatience la parole de son délégué. M. Froidevaux, réviseur, transmet les félicitations et les vœux de la Direction de l'Union centrale à la sœur aînée des Caisses fribourgeoises et lui remet un diplôme d'honneur, geste fort apprécié de tous ces fiers Raiffeisenistes gruyériens. Paraphrasant les principes qui sont à la base de nos institutions, il tire la philosophie de la finance dirigée par l'esprit chrétien de la coopération.

En plus des joutes oratoires, les dirigeants tenaient à marquer cette fête par une saine et digne réjouissance où le cœur et les sens y trouveraient leur compte. Aussi, les tables se garnissent-elles d'appétissantes saucisses qu'on arrosera d'un bon cru du pays romand. Et pendant toute la partie jubilaire résonneront les airs du terroir. Un groupe de l'*« Inthiamon »* donne des chœurs en patois gruyérien tandis que des artistes solistes prouvent qu'ils sont les dignes descendants du grand ténor Castella d'Albeuve.

Les sœurs cadettes de Grandvillard et de Montbovon congratulent leur sœur aînée, la première par son caissier, M. le curé Robatel, la seconde par son caissier également, M. Thorimbert, instituteur. Tous deux relèvent les excellentes relations qu'entretiennent entre elles les populations de la vallée. Le vice-président du Conseil de surveillance rappelle encore la bonne collaboration qui s'est toujours manifestée parmi les dirigeants et remet une marque tangible de reconnaissance aux deux chevilles ouvrières de l'œuvre, M. le doyen et Mlle Jeanne, la dévouée caissière. M. Augustin Beaud, le nouveau membre du Comité de direction, par une belle envolée exprimant ses sentiments d'homme d'expérience, prouve qu'il sera un précieux élément parmi les dirigeants.

Et le « Ranz des vaches » dont les « Liauba » sont repris en chœur par l'assistance, clôt majestueusement cette journée qui laissera une impression profonde et qui portera certainement des fruits en conduisant la Caisse d'Albeuve vers de nouveaux succès que le 50me anniversaire saura enregistrer. Fx.

FINHAUT (Valais)

Sous le signe du vingtième anniversaire de sa fondation, notre Caisse a tenu son assemblée annuelle le 7 avril 1946.

M. Puippe, président de la Fédération du valais romand, honore notre assemblée de sa présence toujours chère aux sociétés raiffeisenistes.

La Caisse de Finhaut, fondée en 1926, a commencé son activité bienfaisante avec un effectif de 17 membres. A ce jour l'effectif est de 47 adhérents. Le chiffre du bilan a subi une courbe ascendante parallèle : en 1938, Fr. 83,500.—; en 1945, Fr. 196,872.—.

Grâce à la sage administration des conseils, grâce aussi au dévouement des caissiers, tout particulièrement du caissier actuel, M. L. Lonfat, notre caisse a réalisé en vingt années des progrès réjouissants et est devenue la banque villageoise indispensable aux 3/4 de la population de notre commune montagnarde.

De vives félicitations sont adressées à deux vétérans : à M. Justin Lugon, qui fêtera cette année ses quatre-vingts ans, à M. Clairvoz Henri, membre démissionnaire du Comité de direction. Ces deux ouvriers de la première heure sont à citer en exemple à ceux qui ne sont pas indifférents à toute forme d'apostolat.

M. Puippe, dont tous les Raiffeisenistes connaissent le tempérament et la verve d'esprit, nous entretient de la future législation paysanne. De cet exposé et de la discussion qui s'en suivit, d'intéressantes conclusions sont à tirer. Les paysans, attirés par le mirage de la vie facile des villes, espèrent en s'exilant, se faire une situation plus rapidement et avec moins d'efforts et de peine. Hélas ! bien souvent ces déracinés iront grossir les rangs des aigris, prêts à embrasser toutes sortes d'idéologies sociales contraires à nos traditions chrétiennes et suisses.

Il importe de réagir contre ce danger. Assurons au paysan la vente de ses produits à un prix qui lui permette de vivre dignement. Lorsque le paysan verra que la terre nourrit ceux qui se courbent sur elle, il ne sera plus tenté par les promesses trompeuses des cités industrielles.

La future législation agricole devra s'inspirer des principes chrétiens, si elle veut faire œuvre durable. Souhaitons que cette législation puisse franchir le cap de la vo-tation populaire.

Les membres de la Caisse mutuelle de Finhaut, instruits par les paroles convaincantes de M. Puippe, sauront, au moment opportun, soutenir une loi destinée à sauvegarder leurs intérêts.

X.

OLLON (Vaud)

Sous l'experte direction de son président, M. Edmont Curchod, notre Caisse a tenu son assemblée annuelle le 23 mars dernier.

Les comptes du 35me exercice marquent de nouveau un progrès sensible : le bilan atteint la somme de Fr. 1,202,000.— en chiffre rond (1,155 en 1944) et le roulement a été de Fr. 5,4 millions en 3185 opérations. Le bénéfice réalisé de Fr. 3303,27 a porté les réserves à Fr. 75,514,11. Le nombre des sociétaires, en augmentation de 8, est de 320.

Le rapport du Comité de direction, présenté par M. David Jordan, secrétaire, signale spécialement le jubilé de M. Alois Pcusaz, qui fut pendant douze ans membre du Conseil de surveillance et qui est depuis treize ans membre du Comité de direction.

M. Gustave Pousaz, président du Conseil de surveillance, rappelle dans son rapport les débuts de la Caisse en 1911, dont les créateurs se réjouiraient de voir le développement actuel, si bon nombre n'avaient disparu.

*

LA COTIERE (Neuchâtel)

L'assemblée annuelle statutaire eut lieu le 1er avril. Du rapport détaillé présenté par le caissier, M. Ed. Muller, nous extrayons ce qui suit : Les membres sont au nombre de 36. Le bilan a passé de 133,942 francs à 187,748 fr., donc augmentation de 50.000 fr. Le mouvement des fonds atteint 318,069 fr.

Les dépôts de créanciers se montent à 121 815 fr., en augmentation de 21.000 fr. sur ceux de l'exercice précédent. Les comptes courants accusent un solde de 63,318 fr.

Quant à l'actif, il comprend notamment des prêts hypothécaires en premier rang pour 124.500 fr. et une bonne réserve de disponibilité de 35,000 francs. A cela s'ajoutent quelques petits prêts consentis à de très avantageuses conditions. Excellents placements qui justifient la confiance parfaite des déposants, encouragement pour ceux qui n'ont pas encore adhéré à cette belle institution d'entraide locale.

Le boni d'exercice versé intégralement aux réserves se monte à 528 fr.; il a plus que doublé par rapport à celui de l'exercice précédent.

Après avoir constaté la bonne marche de la Caisse Raiffeisen et son utilité pour nos

petits villages, le Conseil de surveillance propose à l'assemblée l'adoption des comptes avec remerciements aux dirigeants, ce qui est ratifié à l'unanimité.

E. M.

SATIGNY (Genève)

Notre Caisse s'est réunie en assemblée générale le lundi 1er avril. 66 membres étaient présents ou représentés. En ouvrant la séance, M. Bonnet se dit heureux de présider cette soirée sous le signe de la paix, puis il donne la parole au secrétaire qui rappelle, dans son procès-verbal, le brillant exercice de l'année 1944. M. Bonnet reprend la parole pour lire son rapport présidentiel. Il relève qu'économiquement la Suisse a vécu une belle année, ce qui a permis à notre Caisse de se maintenir prospère malgré le gel terrible qui a anéanti le 1er mai presque toutes les récoltes de fruits, et la sécheresse, qui a réduit fortement celle des céréales. La guerre, d'autre part, n'a nullement gêné le développement de notre Caisse, puisque ses membres ont passé de 77 à fin 1938 à 99 à fin 1945 et que le bilan pendant la même période a passé de Fr. 462,000.— à Fr. 1,410,000.—.

Après le président, M. Heidegger, devenu caissier définitif, lit les chiffres de l'exercice écoulé. Malgré le maigre rendement de l'agriculture genevoise, le mouvement général, avec Fr. 5,404,000.— et 2181 opérations, n'a diminué que de Fr. 93,000.—, alors que le bénéfice a au contraire augmenté de près de Fr. 400.— pour atteindre Fr. 5,426.—. Notre Caisse reste toujours, par l'ampleur des affaires traitées, la première du canton.

M. Heidegger se félicite de voir l'épargne s'élever de Fr. 521,173.— à Fr. 624,540.—. Les carnets d'épargne se multiplient également pour atteindre le nombre de 816. Il est heureux enfin de constater que toutes les sociétés locales s'adressent à notre Caisse, mais aimerait que le nombre des sociétaires augmentât encore jusqu'à environ 150, chiffre normal pour la commune.

M. Addor soumet à l'assemblée le rapport du Comité de surveillance. Il relève la parfaite tenue de tous les comptes et en félicite vivement le caissier. Il souligne aussi le travail efficace et suivi du Comité de direction et propose l'adoption des comptes de 1945 ainsi que de l'intérêt de la part sociale.

L'assemblée adopte sans aucune opposition les trois rapports et passe aux rélections de MM. Bonnet, Addor et Berguer, puis à la nomination au Comité de direction de M. Edouard Penet, qui remplacera M. Heidegger.

Le président lève la séance officielle et annonce, à la joie de tous, qu'elle sera suivie d'une collation amicale. Ainsi fut fait. Chacun ne se contenta pas de boire à la santé d'une Caisse de constitution robuste, mais poursuivit avec animation et gaieté de longs entretiens. Si l'argent n'a pas d'odeur, les liens créés par de telles soirées ont une saveur très spéciale. Chacun se plaît à les resserrer. Ainsi se développe dans la simplicité et la bonne humeur l'esprit d'entr'aide mutuelle voulu par notre Caisse.

B.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union, du 8 avril 1946

En ouvrant la séance, le président de l'Union, M. Dr Eugster, conseiller national, présente ses félicitations à M. Adrien

Pippe, à Sierre, à l'occasion de son jubilé de 25 ans d'activité au sein des organes de l'Union. Il lui exprime la vive reconnaissance de l'Union pour la fructueuse activité qu'il a déployée, dans un exemplaire esprit de dévouement, pour la cause raiffeiseniste.

1. Les conditions d'admission étant toutes dûment remplies, les 15 Caisse suivantes, constituées dans 8 cantons différents durant les mois de février et de mars, sont définitivement admises dans l'Union :

Niederwil, Rümikon et Vislikofen (Argovie).

Rümlingen (Bâle-Campagne).

Mont Soleil (Berne).

Alvaschein, Danis, Tavanasa, Dardin.

Seewis et Waltensburg (Grisons).

Richenthal (Lucerne).

Diepoldsau (St.Gall).

St-Léger (Vaud).

Neuheim (Zoug).

Embrach (Zurich).

Le nombre des fondations atteint ainsi déjà 18 pour 1946 et l'Union compte actuellement 823 Caisse affiliées.

2. Après étude des motifs à l'appui, l'approbation définitive est donnée à 26 crédits spéciaux portant sur un montant de Fr. 1,009,700.—.

3. La Direction de la Caisse centrale soumet le *bilan au 31 mars 1946* et présente un rapport circonstancié sur l'activité des trois premiers mois de l'année. Le *bilan* atteint la somme de 211.9 millions de francs. Il accuse ainsi, depuis le 31 décembre 1945, une augmentation de Fr. 3.6 millions qui résulte presque exclusivement des fonds transmis par les Caisse affiliées. L'évolution est identique à celle des années précédentes.

4. Les Caisse affiliées ayant remis à l'Union leurs comptes annuels avec une louable promptitude, la Direction de l'Office de revision est en mesure de proclamer les résultats principaux au 31 décembre 1945.

La somme globale des bilans des 805 Caisse Raiffeisen est Fr. 711.5 millions, en augmentation de 51.8 millions sur l'année précédente. Le mouvement d'affaires a été de Fr. 1 milliard 446 millions (1262 millions en 1944). L'effectif des membres s'est encore accru de 3539 et atteint 78,829. Le nombre des carnets d'épargne de 309,110 est en progression de 19,267. Le bénéfice net global de

Fr. 2.25 millions (2.02 millions a.p.) a porté les réserves à Fr. 26.05 millions.

Le Conseil prend connaissance avec satisfaction de ces résultats qui démontrent que l'idée coopérative en matière d'épargne et de crédit plonge des racines toujours plus profondes dans nos campagnes. Il enregistre aussi avec plaisir qu'au développement extérieur correspond également un affermissement constant de la situation des Caisse affiliées.

Les deux questions suivantes, déjà débattues lors de précédentes séances, font l'objet d'une nouvelle discussion de laquelle il ressort :

a) que conformément à leurs statuts et à leurs principes fondamentaux les Caisse ne peuvent dans aucun cas prendre en considération des requêtes tendant à ce qu'elles construisent elles-mêmes des immeubles locatifs pour parer à la crise des logements.

b) que les Caisse doivent limiter exclusivement leur activité au domaine de l'épargne et du crédit ; les quelques Caisse qui pratiquent encore le *commerce de marchandises* sur une large échelle remettront cette branche d'activité à une coopérative agricole indépendante.

5. La discussion sur la *situation du marché de l'argent* souligne l'opportunité pour les Caisse Raiffeisen de soutenir par une politique de taux sains, les efforts que déploie la Banque nationale suisse pour maintenir les taux actuels.

6. Le *Congrès de 1946* est fixé aux 19 et 20 mai 1946, à Interlaken et l'ordre du jour de l'assemblée des délégués est élaboré.

Communications du Bureau de l'Union

Emprunts remboursables

Nous rappelons ci-après quelques emprunts échus ou venant à échéance à bref délai :

Dès le 15 avril 1946

Chemins de fer fédéraux 4 %, 1931 (émission mars/novembre).

Ville de Neuchâtel, 4 1/4 %, 1931, (à raison de Fr. 1007.45 net par titre, y compris le prorata d'intérêt du 15 janvier au 15 avril 1946).

Dès le 1er mai 1946

Ville de Zurich, 4 %, du 22 avril 1931.

Dès le 1er juillet 1946

Canton de Genève, 4 %, 1931.

L'intérêt cesse de courir dès l'échéance.

Sur demande, la Caisse centrale se charge du contrôle du tirage et de l'encaissement de tous les titres d'emprunt que les Caisse affiliées peuvent posséder dans leurs dossiers.

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de l'Union Suisse des Caisse de Crédit Mutual.